

Cour d'Appel de Douai

Tribunal de Grande Instance de Lille

Jugement du : /11/2016

chambre echec crpc

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le NOVEMBRE
DEUX MILLE SEIZE,

composé de Monsieur PAGES Bertrand, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Monsieur SEGOND Mathieu, greffier,

en présence de Monsieur MIGNOT Patrick, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : C. Francky
né le 1974 à ROUBAIX (Nord)

Nationalité : française

Situation familiale : divorcé

Situation professionnelle : COMMERCIAL

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant :

Situation pénale : libre

non comparant représenté avec mandat par Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 27

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et
contradictoirement à l'égard de FRANCKY,

Annule le contrôle d'alcoolémie ;

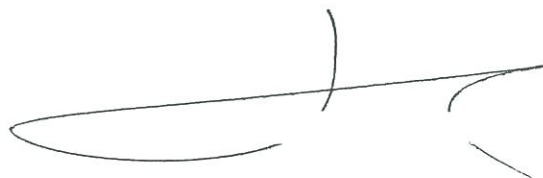
Relaxe FRANCKY des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et le greffier.

LE GREFFIER

A handwritten signature consisting of a large, stylized loop on the left side, followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom.

LE PRESIDENT

A handwritten signature consisting of a long, horizontal, slightly curved line, with a vertical line intersecting it near the right end, and a small flourish at the bottom right.